AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1635
FR0000038606-FS0634

25 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MANITOU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2013, la société de droit néerlandais Yanmar International Europe BV[1] (Brugplein 11, 1332 BS Almere-de Vaart, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MANITOU et détenir 2 474 880 actions MANITOU représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MANITOU hors marché.

[1] Contrôlée par la société de droit japonais Yanmar Holding Co., Ltd.
[2] Sur la base d'un capital composé de 39 548 949 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.